

PROGRAMME DE FORMATION

Habilitation électrique véhicule électrique

L'habilitation électrique est désormais une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur véhicule ou engin hybride et électrique NF C18-550. Elle nécessite une formation préalable.

Public et pré-requis

- Tout personnes qualifiées en électromécanique devant effectuer des opérations d'ordre électrique : travaux et interventions sur des véhicules/engins consignés ou mis hors tension, dont la capacité des accumulateurs est >180Ah et de tension >60V DC / 25V AC
- Groupe de 10 personnes maximum

Pour les **personnes en situation de handicap**, nous nous tenons à votre disposition pour étudier la possibilité de mettre en œuvre l'ensemble des aménagements personnalisés nécessaires à la réalisation de la prestation.

Durée

2 à 3 jours soit 14 à 21 heures

Lieu

- Intra entreprise : dans vos locaux
- Inter-entreprises : sur notre plateau

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Etudes de cas
- Mise en situations
- Formation dispensée en français

Intervenant

- Dispensée par un formateur expérimenté dans ce domaine

Évaluation

Évaluation continue et formative

Objectif

- Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la norme NF C 18-550
- De mettre en application la nouvelle norme de 2015 NF C18-550 lors de l'exécution d'opérations électriques sur des véhicules ou engins ayant une source d'énergie électrique embarquée
- De mettre en application la norme de 2015 NF C18-550 lors d'interventions ou d'essais sur des véhicules ou engins ayant une source d'énergie électrique embarquée >180Ah ou U>60v DC ou 25V AC
- D'effectuer des travaux électriques sur véhicules/engins en toute sécurité
- S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leur mission

Contenu

Présentation de la procédure d'habilitation selon la norme NF C 18-550 en relation avec les domaines de tension

Notions élémentaires d'électricité appliquées aux véhicule/engins

- Evaluation des risques ; effets physiopathologiques du courant électrique
- Exemples d'accidents (contact direct, indirect, court-circuit)
- Architectures des véhicules/engins thermiques, électriques et hybrides
- Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique
- Les risques associés aux batteries, aux piles à combustibles et aux supercondensateurs

Opérations électriques sur les véhicule/engins

- Les personnes intervenantes
- Les ouvrages électriques
- Habilitations, rôles et responsabilités des différents acteurs des opérations d'ordre électrique
- Les zones d'environnement
- Les documents liés aux opérations d'ordre électrique
- Les fonctions de l'appareillage, l'usage des plans et des Schémas

Contenu (suite)

- Les risques liés à l'utilisation, à la manipulation des matériels et outillages
- Le matériel de sécurité collectif et individuel spécifique aux dangers électriques, dispositif isolant tel que nappage (pour B1VL/B2VL)
- Les mesures de préventions lors d'une opération « batteries »
 - Connexions/déconnexions
 - Vérification d'électrolyte
 - Décharge de condensateurs
 - Consignation/déconsignation des véhicules/engins
 - Nettoyage des plots des bornes et des corps
 - Mesurages et limites

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT D'ORIGINE ELECTRIQUE

- Le secours
- L'alarme/L'alerte
- La protection



Validation

En cours de formation, l'animateur vérifie par des exercices d'applications, la bonne compréhension et la capacité de chaque stagiaire à intervenir en toute sécurité.

En fin de session, un test de connaissance, théorique et pratique sera effectué. Le formateur formulera à l'employeur, un avis l'aidant ainsi à définir le contenu du titre d'habilitation.

À noter

La validité de l'attestation de formation de sensibilisation aux risques électrique est de trois ans. Le renouvellement de l'attestation est effectué après des séances de réactualisation des connaissances.